



Conseil Communal de Crans
Commission des finances

Rapport de la commission des finances sur le
Préavis No. 9/22 Demande d'un crédit de CHF 127'000,00 HT
pour le chemisage de deux collecteurs EU et
d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une délégation de la commission des Finances a rencontré M. Bernard Henrioux, Municipal de l'Infrastructure, M. Thierry Nydegger, Ingénieur en génie civil et une délégation de la commission des Travaux, pour avoir des explications sur le préavis 9/22, mentionné ci-dessus.

Une fuite d'eau potable à la rue du Bugnon nécessite l'intervention des SI Nyon pour sa réparation. Afin de profiter de ces travaux, la Municipalité a fait procéder à des travaux d'inspection et de curage dans ce secteur. Les canalisations ne présentent pas de défaut structurel majeur mais plusieurs défauts d'étanchéité et des défauts mineurs ont été relevés. C'est le seul secteur de Crans qui n'avait pas encore été rénové. Afin de remédier à cette situation et dans le but d'éviter des ennuis futurs, la Municipalité propose de procéder à un chemisage des tronçons concernés sur toutes les parties de collecteurs en béton.

La commission des Finances et la commission de travaux ont reçu des explications à toutes les questions posées. Le budget a été expliqué, calculé sur la seule offre de prestataire reçue à ce jour. Le Cabinet BS&A, (M. Thierry Nydegger) attend encore deux offres pour choisir le prestataire de service. Le budget a été calculé sur une base prudente, avec des imprévus inclus dans le calcul.

La responsabilité de la canalisation d'eau potable étant du ressort des SI Nyon, les travaux de génie civil sur la route du Bugnon devront être pris en charge par les SI Nyon. Une notification dans ce sens doit être émise pour les SI Nyon.

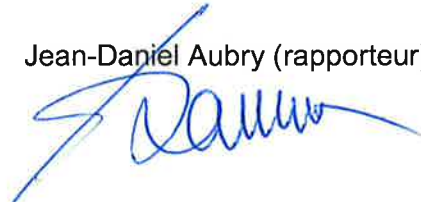
Au vu de ce qui précède, la commission des Finances recommande

1. d'accorder la demande d'un crédit de CHF 127'000,00 HT, pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon,
2. de porter le montant de CHF 127'700,00 HT, en augmentation du compte 9141,00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif)
3. d'amortir cette somme sur 30 ans, soit CHF 4'300,00 par année.

Crans, le 8 février 2022

Pour la commission des Finances


Lars Kermode (Président)


Jean-Daniel Aubry (rapporteur)

Thomas Dislich (membre)